

Particulier employeur : utilisez le nouveau service Cesu + de l'Urssaf



Vous employez une aide à domicile et vous avez entendu parler d'un nouveau service d'avance immédiate du crédit d'impôt ? Vous aimeriez en savoir plus ?

L'Institut national de la consommation et les services de l'Urssaf vous présentent, à travers des vidéos Consomag, le nouveau dispositif qui simplifie considérablement la vie du particulier employeur.

[Voir les vidéos Consomag](#)

Actualités



Garanties et exclusions : renseignez-vous pour votre contrat d'assurance

Je viens d'acheter une voiture, et je voulais savoir comment bien choisir mon contrat d'assurance auto ?

[Voir la vidéo Consomag](#)



Changer de banque : mode d'emploi

Que ce soit pour mieux maîtriser vos frais bancaires ou passer à une banque en ligne, sachez que le changement se fait très facilement !

[Voir la vidéo Consomag](#)



Surendettement : comment trouver de l'aide ?

Dans cette vidéo, vous saurez où trouver de l'aide si vous avez du mal à faire face à vos dettes. Avec qui faire le point ? Comment trouver une solution au surendettement ?

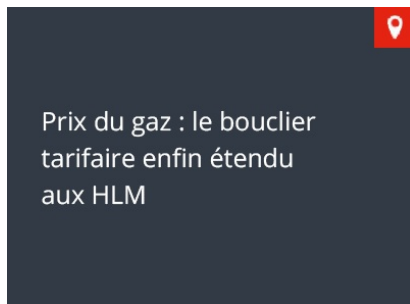
[Voir la vidéo](#)



Achat d'un bien : dans quels cas puis-je me rétracter ?

J'ai acheté un four en magasin et j'ai voulu me le faire rembourser. Mais le vendeur a refusé. Est-ce normal ?

[Voir la vidéo Consomag](#)



Prix du gaz : le bouclier tarifaire enfin étendu aux HLM

L'association de consommateurs AFOC se félicite d'avoir été entendue par les pouvoirs publics mais demande la prolongation de la mesure au-delà du 30 juin 2022.

[Lire le communiqué de presse](#)



4 bonnes raisons de boire l'eau du robinet

Nous vous parlons de l'eau potable et vous donnons 4 bonnes raisons de boire l'eau du robinet.

[Voir la vidéo](#)



[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)
[L'INC recrute](#)

Institut national de la consommation
18, rue Tiphaine
75015 Paris



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)

© 2021 - Institut national de la consommation